Groupama
ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA FP FLEXIBLE ALLEGRO

Part I, C - Code ISIN : FR0011407519

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Chercher à obtenir, au travers d'une gestion de type discrétionnaire, une performance annualisée de l'ESTER capitalisé + 6 % (nette de frais de gestion) sur la durée de placement recommandée (7 ans minimum), au moyen d'une gestion active de l'allocation.
Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché retenues par la société de gestion. Il ne constitue pas une garantie de rendement et de performance.

Indicateur de référence : Compte tenu de son objectif de gestion, l'OPCVM ne cherche pas à répliquer un indicateur de référence. Cependant l'indice ESTER capitalisé peut constituer un indicateur de référence.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte une gestion active. La stratégie d'investissement résulte d'une double approche ascendante et descendante. Elle est mise en oeuvre par le gérant qui pilote l'allocation d'actifs et sélectionne les OPC sous-jacents du portefeuille mis dans le portefeuille. En terme d'allocation, le gérant définit l'allocation tactique (pondération des différentes classes d'actifs, choix de diversification géographique) en partant des fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays (le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB, les taux d'intérêt), de l'étude quantitative du comportement historique des différentes classes d'actifs réalisée par l'ingénierie financière, des perspectives d'évolution de ces classes et du calibrage du couple rendement/risque

En termes de sélection, le gérant combine une double approche: une première quantitative ou la performance corrigée du risque des fonds est analysée par rapport aux fonds pairs et consistant à sélectionner les OPC présentant un profil asymétrique et qui ont la capacité de délivrer régulièrement de la surperformance et une seconde, qualitative consistant à échanger avec les gestionnaires et à évaluer leur processus de gestion des fonds sélectionnés dans le but d'approfondir leur process de gestion, leur philosophie d'investissement, leur contrôle des risques ainsi que leurs prévisions macro économiques sur un an.

Le FCP est géré au quotidien avec une volatilité maximale de 12%.

Le FCP pourra investir sur l'ensemble des classes d'actif et être exposé jusqu'à 100% de son actif net aux marchés actions de toutes tailles de capitalisation et de toutes zones géographiques notamment les pays émergents. Le fonds pourra également être exposé jusqu'à 100% de son actif sur des produits de taux sans contraintes de notation et détenir jusqu'à 100% de l'actif en parts ou actions d'OPC.

Les OPC utilisés pourront être les suivants: jusqu'à 100% de l'actif net en OPCVM de droit français ou étranger, OPCVM à formule, OPCVM indiciels ou à gestion indicielle étendue, n'investissant pas plus de 10% dans d'autres OPCVM.

Jusqu'à 30% en cumul en FIA ou fonds d'investissement de droit étranger répondant aux 4 critères d'éligibilité détaillés dans le prospectus.

Le fonds pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés organisés et de gré à gré pour exposer, couvrir ou arbitrer le portefeuille tant au risque de taux qu'au risque actions ou de change dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif net de l'OPCVM.

Afin de gérer la trésorerie, le fonds pourra effectuer des dépôts, des prises en pensions, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.
L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 7 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 09:30, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, → A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible → rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 5, en raison de son exposition aux risques actions, de taux et de change.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entrainer une baisse de valeur liquidative.
- Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**3,00 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	**1,86 %**
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**20% TTC au-del de IESTER Capitalis + 6%** **Néant sur le dernier exercice**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 juin 2022. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Cette part n'étant pas encore activée, les frais courants affichés sont des frais estimés.

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

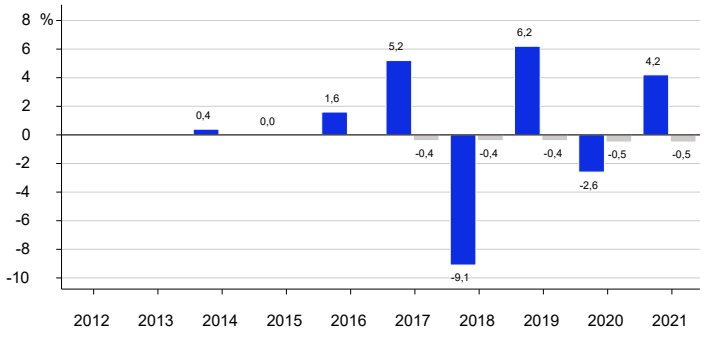

ESTER Capitalisé
GROUPAMA FP FLEXIBLE ALLEGRO - I

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Date de création de l'OPCVM : 27 mars 2013.

Les performances ont été calculées en euro.

A compter du 30 décembre 2021, l'indicateur de référence Eonia Capitalisé est remplacé par l'ESTER Capitalisé.

Informations pratiques

Forme juridique : FCP de droit français, cette part est réservée aux investisseurs institutionnels.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur et CACEIS Bank pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

Le régime fiscal des porteurs français assimile le passage d'une catégorie de parts à l'autre à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.fr.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 22 août 2022.